

Administration communale
UCCLE
Collège des Bourgmètre et
Echevins
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : RP/NS/ddr U 86 F°
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.119/s.443
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Avenue Jean et Pierre Carsoel, 176.
Surhaussement du garage d'une villa située en intérieur d'îlot – nouveaux plans.

En réponse à votre lettre du 26 septembre 2008, en référence, reçue le 29 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La demande concerne une villa construite au début des années 2000 dans la zone de protection du cimetière du Dieweg et sur le terrain de l'ancienne propriété Coene dont la villa est inscrite sur la liste de sauvegarde (monument) ainsi qu'une partie du jardin (site).

Pour rappel, en sa séance du 19 mars 2008, la CRMS était invitée à se prononcer sur le surhaussement du garage situé à l'arrière de la villa qui est proche du cimetière. Elle n'avait, à cette occasion, pas formulé de remarque en raison de l'impact limité de l'intervention sur le site classé.

Suite à l'avis défavorable formulé par la Commission de concertation le 21 mai 2008, le projet a été modifié et est à nouveau soumis à l'examen de la CRMS.

Le projet de surhausser le garage pour aménager une chambre d'ami a été revu à la baisse par rapport au projet initial (réduction de près de 50% de la surface). Le solde de la toiture actuelle du garage serait maintenu en terrasse. La toiture de la chambre serait traitée en toiture verte non accessible.

Dès lors que la nouvelle proposition réduit l'emprise du projet initial, la CRMS n'émet pas de remarque particulière car son impact sur le cimetière classé sera limité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST
Président f.f.